

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-27

Administration générale

Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité Stratégique Partenarial du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) d'Indre-et-Loire

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L345-2-4 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Considérant que pour répondre aux objectifs du plan quinquennal pour le Logement d'abord, une réorganisation au sein des services de l'Etat avec la création d'un service public « de la rue au logement », et une refonte du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), outil opérationnel, est apparue nécessaire pour lui permettre de mieux assurer sa mission de pilotage des parcours résidentiels et des parcours d'accompagnement de toutes les personnes sans domicile.

Considérant que pour travailler sur cette refonte du SIAO, un Comité de pilotage est mis en place : le Comité Stratégique Partenarial.

La Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant au sein du Comité Stratégique Partenarial du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation. Les élus pourront être accompagnés par les personnels techniciens intéressés aux sujets traités par le SIAO.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 037-200043065-20230920-2023_09_27-DE



Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** les délégués suivants au sein du Comité Stratégique Partenarial :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Virginie GAY-CHANTELOUP	Pascal DUPRE